

Compte-rendu du conseil municipal du 30 Septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 6 - Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 Août à 9h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 07/08/2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Frédérique MARROU

Excusés : Jacques ISNEL (Procuration à Delphine MATHIEU), Florian COLLEY

Absent : Hervé GOUILLON

Secrétaire : Sébastien PINZETTA

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 12 Août 2024. **Vote à l'unanimité.**

Discussions

Maison du Soleil : *Delphine MATHIEU* présente le bilan 2024 qui est en net progression grâce aux soirées « Astro 2000 ». La fréquentation estivale 2024 était plus importante que la fréquentation totale annuelle de 2023. *Tiphaine DURBESSON*, salariée avec *Joseph MORDELET*, a établi de nombreux tableaux récapitulatifs très clairs. Une réflexion devra être menée au sujet des ateliers pour les enfants dont la fréquentation est basse.

Mathieu ANTOINE rappelle que les soirées « Astro 2000 » ont permis une nette progression, mais qui va plafonner puisqu'il ne peut pas y avoir plus de propositions de soirées sur ce produit là pour le moment. Les ateliers pour enfants ont en effet chuté, ce n'est pas rentable et coûte même à la MDS. Il faut cibler des ateliers spécifiques à la MDS, les prix sont très attractifs. Les deux salariés ont l'impression de faire plus garderie qu'atelier scientifique. *Mathieu ANTOINE* informe qu'il essaye également d'obtenir la labellisation pour devenir centre de formation, ce qui pourrait être un avantage certain.

Navette de Clausis : *Mathieu ANTOINE* informe que les chiffres sont quasiment les mêmes que 2023. Le marché a été signé pour 3ans, mais il faut être vigilant sur le fait que l'entreprise des *Autocars Imbert* accepte de poursuivre ce service. Le début d'été a été fastidieux en raison des diverses intempéries qui ont abîmés la route. L'entreprise a également demandé d'être vigilant sur le parking de Ste-Luce, pour qu'il n'y ait pas un stationnement abusif et que la navette puisse se retourner. Une meilleure police est demandée à la mairie. *Frédérique MARROU* rappelle que la plupart des voitures stationnées ici ne devraient pas accéder à ce parking avec un simple ticket journée. Certains arrivent tôt le matin, avant la mise en place de l'accueil, et restent même une semaine complète. *Mathieu ANTOINE* pense qu'une meilleure gestion de ce lieu est en effet nécessaire.

Stationnement : *Jeanine CHARDAN* fait part du bilan estival 2024. Les recettes s'élèvent autour de 65 000 à 67 000€, à peine 3-4000€ de moins que l'année dernière. Le mois de juillet a été plus calme, mais bien rattrapé par le mois d'Août.

Food-truck : *Mathieu ANTOINE* informe que la crêperie ambulante « *NAMAN* » a fait une demande spontanée afin d'installer son camion food-truck sur le domaine skiable. *Mathieu ANTOINE* aurait privilégié une installation en haut du télésiège, notamment par rapport au flux des skieurs au pied du télésiège. Toutefois, la régie a orienté sur une parcelle communale située au pied

du télésiège, à droite, entre le transformateur et le télésiège. L'acheminement du food-truck en haut et son installation est trop compliquée. **Mathieu ANTOINE** pense qu'il convient de proposer un loyer qui soit honnête, notamment face aux autres commerçants. Il faut aussi l'aval technique de la régie, notamment pour l'alimentation de l'électricité. Les problèmes de sécurité, périmètre d'activité, devront aussi être défini par la régie. Les conseillers y sont favorables. **Jacques ISNEL**, au travers de **Delphine MATHIEU**, a demandé à veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérives, mais que cela reste l'objet de ce qui avait été annoncé dès le départ, sans devenir un restaurant permanent. **Delphine MATHIEU** aurait également préféré une installation en haut du télésiège, notamment pour s'éloigner du restaurant **le Bouticari**. Toutefois, cela est plus accessible pour les enfants, débutants etc. **Frédérique MARROU** demande si un loyer attractif pourrait être mis en place la première année, et le faire évoluer par la suite ? **Mathieu ANTOINE**, ainsi que les autres conseillers, n'y sont pas favorables. Cela serait mal venu face aux autres commerçants qui s'installent et n'ont pas de dégrèvements de loyers. **Mathieu ANTOINE** propose 800€ pour la saison d'hiver. Les conseillers s'accordent sur 750€ de loyer pour la saison d'hiver. **Mathieu ANTOINE** rappelle que la parcelle concernée fait 885m². Il est évident qu'à ce prix-là, il n'est pas question de l'occuper entièrement. **Mathieu ANTOINE** précise que cette installation ne pourra se faire qu'avec l'acceptation de la régie des remontées mécanique pour les questions techniques et sécuritaires.

Délibérations

1- REMBOURSEMENT DES DECHETS 2024 DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Mathieu ANTOINE informe le conseil municipal que la Communauté de communes a facturé à la commune les redevances déchets 2024 des logements communaux (facturation aux propriétaires). Il est proposé que ces redevances soient récupérées auprès des locataires concernés. Cette année la redevance s'élève à 161.57€, pour 11 appartements, soit un total de 1 777.27€.

Vote POUR à l'unanimité.

2- SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA REGIE SYNDICALE DES STATIONS DU QUEYRAS – AUTOMATES DE VENTE DE FORFAITS DE SKI

Mathieu ANTOINE informe les conseillers de la proposition faite par la Régie Syndicale des Stations du Queyras de se doter d'un réseau d'automates de vente de forfaits de ski. L'objectif étant de faciliter et fluidifier la vente de forfaits en cas de forte affluence et d'offrir à la clientèle une possibilité d'achat en dehors des horaires d'ouverture des caisses des remontées mécaniques. **Mathieu ANTOINE** précise que la maintenance de ce réseau d'automate serait à la charge de la Régie Syndicale des Stations du Queyras. Les communes versent à la Régie une subvention exceptionnelle d'équipement, à hauteur de 18 000€ pour le SIVU de Beauregard, soit 9 000€ pour Saint-Véran et 9 000€ pour Molines-en-Queyras. **Delphine MATHIEU** se demande si l'une des raisons n'est pas aussi de fermer les caisses certains jours ? Il n'y a pas de réponse officielle à ce sujet.

Vote POUR à l'unanimité.

3- CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ORGANISATION DES SECOURS EN SAISON HIVERNALE PAR LE TRANSPORT SANITAIRE PAR AMBULANCE DES VICTIMES D'ACCIDENT SUR LES DOMAINES ALPINS ET NORDIQUES DES COMMUNES DU QUEYRAS POUR LES SAISONS HIVERNALES 2024/2025, 2025/2026, ET 2026/2027

Comme les hivers précédents, il convient de faire appel à des moyens privés en saison hivernale pour assurer la réalisation des secours dont les communes sont responsables sur leur territoire. Pour cela, il paraît opportun de constituer un groupement de commandes afin de faire appel à un prestataire commun dans le respect des dispositions du décret et de l'ordonnance précités et ce pour les saisons hivernales 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027. **Mathieu ANTOINE** est désigné représentant de la commune à la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

Vote POUR à l'unanimité.

4- AUTORISATION AU MAIRE A CONTRACTER UN EMPRUNT DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DU BATIMENT DU PRESBYTERE SITUE PARCELLE AB 465

Mathieu ANTOINE informe que la préparation du chantier, qui a maintenant débuté depuis quelques semaines, a été plus compliquée que prévu. *Marc DAUBECH*, l'employé communal, a dû débarrasser beaucoup d'encombrants.

Afin d'atténuer l'avance de la commune, en attente du versement des subventions attribuées, *Mathieu ANTOINE* propose de contracter un emprunt, sur 15 ou 20ans, pour 200 000.00€ et un crédit relais, remboursé dès réception des subventions, à hauteur de 140 000.00€. *Delphine MATHIEU* pense que si la commune est en capacité de payer, un emprunt est peut-être plus intéressant sur 15ans que sur 20. *Mathieu ANTOINE* informe que oui, et qu'un ancien emprunt se termine en 2027, ce qui permet de respirer aussi. *Frédérique MARROU* rappelle qu'il ne faut pas oublier le déficit de la régie pour lequel les communes vont devoir abonder chaque année. Il est vrai que la sécurité privilégierait un crédit sur 20ans. Vu le contexte économique général actuel, les conseillers optent pour un emprunt sur 20ans.

Vote POUR à l'unanimité.

5- DESINSCRIPTION DU SITE INSCRIT (VILLAGE ET SES ABORDS) – DOUBLON AVEC LE REGLEMENT DU SPR

Afin d'éviter un mille-feuille et la superposition de règlements, il est proposé de demander la désinscription du site inscrit. En effet, le Site Patrimonial Remarquable (SPR) couvre l'ensemble de l'enveloppe urbaine, et le site classé couvre le reste de la vallée. *Frédérique MARROU* demande si le fait que ce soit « site inscrit » n'aide pas à la publicité du village ? *Mathieu ANTOINE* répond par la négative car en réalité la confusion est souvent faite justement, à tort, entre « site inscrit » et « site classé ». Un site inscrit amène beaucoup moins de notoriété qu'un site classé.

Vote POUR à l'unanimité.

6- VALIDATION DU RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE DE DECLASSEMENT DE PARTIES DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Six dossiers avaient été portés en enquête publique, dossiers que *Mathieu ANTOINE* rappelle aux conseillers. A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée au mois d'Août, la commissaire enquêteur, *Jacqueline TURINA*, a rendu son rapport le 11 Septembre. Beaucoup de monde est passé en mairie pensant qu'ils pouvaient demander à régulariser une parcelle chez eux. Non, les dossiers avaient déjà été étudiés en amont. Les demandes ont toutefois été enregistrées en mairie. *Mathieu ANTOINE* lit le rapport aux conseillers : les dossiers A et C n'ont aucune remarque. Dossier B, une observation a été faite mais pas vraiment explicitée, avec la demande d'un droit de passage, alors qu'il y a bien une bande communale qui demeure. Dossier C pas de remarque. Sur le dossier D, *Michel BEAUFILS* suggère de préserver le domaine public, au moins jusqu'à l'écoulement des eaux. La remarque a été retenue par le commissaire enquêteur. Dossier E, trois remarques allant dans le même sens : respect de l'emprise à la seule surface du Granjoun actuel, et demande d'un échange avec la parcelle AB1320, située au pied de la disvia, notamment pour éviter le stationnement abusif et permettre à la commune de déneiger. Ces remarques ont été retenues par le commissaire enquêteur. Le respect de l'emprise du granjoun est important car cet espace permet la distribution de plusieurs maisons, il ne faut pas empiéter. Ce point sera à préciser, tout comme celui de l'échange. Ce sera le pouvoir de police du maire. *Mathieu ANTOINE* a également demandé la garantie, à la *SCI l'épicerie fine*, de mettre les bannettes de la nouvelle signalétique de la commune sous son balcon en bois situé au pied de la cala.

Vote POUR à l'unanimité.

7- DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DU DEPARTEMENT POUR TRAVAUX D'URGENCE BOIS DU SUFFI

Une subvention avait déjà été demandée par délibération n° 12-08-2024- 18 pour les dégâts causés dans le bois du suffi. Des travaux ont été fait pour 4500€ HT par *l'entreprise BUCCI*. Or, de nouvelles intempéries ont eu lieu. La commune demande donc un nouveau financement au

département à hauteur de 50 %, en y intégrant l'ensemble de l'enveloppe de ces travaux, soit un total de 10 500€ HT de dépenses. Il faudra s'interroger sur la sécurité des randonneurs en période d'intempéries au bois du Suffi. **Delphine MATHIEU** informe que la passerelle des Usclasses devient également extrêmement dangereuse.

Vote POUR à l'unanimité.

Questions diverses

- **AFP** : **Sébastien PINZETTA** informe que l'AG de l'AFP a eu lieu. Grâce au travail de **Bénédicte PEYROT**, plein de propriétaires ont été retrouvés. Si toute la commune doit passer en AFP, ce serait via une enquête publique. Les propriétaires ont l'air favorables pour agrandir le secteur de l'AFP.
Bruno MEYNET a été remplacé par **Pascal BERGE** au bureau. Les représentants agriculteurs sont **Gilles MATHIEU, Michel IMBERT, Jean-Pierre IMBERT**.
- **ONE** : une piste forestière va être créée sur la parcelle 11. **Sébastien PINZETTA** informe que le prix du bois augmente en ce moment, ce qui est un avantage pour la commune. Toutefois, lorsque le travail est fait en régie, comme cela est le cas jusqu'à présent, les prix augmentent moins vite, mais baissent moins vite aussi. Cela pose question pour la prochaine vente sur la parcelle vers la croix de Curlet : soit elle peut se faire sur pied, ce qui est plus rentable pour la commune mais engendre une perte de contrôle et de suivi sur la coupe, soit en régie comme actuellement. Les conseillers présents préfèrent rester sur un système en régie avec un contrôle garanti, la parcelle concernée étant en plus sur un passage fréquenté.
- **Torrent** : **Sébastien PINZETTA** a également eu beaucoup de demandes pour curer le torrent de Lamarçon, avec des craintes pour les prés de fauches alentour. Il faudra faire une demande à la GEMAPI, avec photos à l'appui pour le signaler le sujet, car cela nous est strictement interdit.

Questions du public

- **Marc DAUBECH**, nouvel employé communal, est venu se présenter au conseil et souhaite participer à la vie locale. **Mathieu ANTOINE** rappelle l'importance de l'accueil, des encouragements, qui doivent être faits à l'encontre des nouveaux employés de la commune.
- **Françoise ROUSSEL** a repris la Carotto en Juin 2023 et viendra régulièrement car s'intéresse à la vie communale. **Mme ROUSSEL** s'interpelle sur le stationnement, la circulation, les gens qui payent 3€ et rentrent malgré tout dans le village. Ce qui a été constaté, c'est que les visiteurs cherchent l'accès au parking de la Bergerie. Ils montent, hésitent, continuent, puis se rendent compte qu'ils peuvent monter plus haut et finalement entrent dans le village. **Mathieu ANTOINE** admet que le panneau devrait être remis, (il a été enlevé lors des travaux d'enrobé devant la bergerie et est resté introuvable un moment). Beaucoup de camping-cars tournent aussi en rond. Pourtant, il y a les panneaux qui indiquent le parking.
La signalétique d'information locale va également être installée cet automne. Il est vrai qu'il y a encore beaucoup de gens qui traversent le village en voiture. Le flux est meilleur, mais il reste à réguler.
- **Mathieu ANTOINE** rappelle que la commune est toujours en recherche d'un deuxième employé communal, à minima à 50 %, dans l'idéal en 3/4 temps, **Aurélié DESRUMAUX** ayant finalement décliné pour cet hiver. L'annonce va être relancée.
- **Sébastien PINZETTA** rappelle que l'association **Patati Patapain** organise un repas pour tout le village ce week-end du 5-6 Octobre.
- Pendant la période de travaux du presbytère, le stationnement sera exceptionnellement toléré le long de la descente de l'église uniquement.

Fin de séance 18h40.